

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire**  
**Commission Trame Verte et Bleue – Schéma Régional de Cohérence Écologique**

**A V I S**

Date : **15 janvier 2015**

Objet : **Schéma Régional de Cohérence Écologique  
de la Région des Pays de la Loire**

Avis : **Favorable**

### **Remarques préliminaires**

Le SRCE constitue la déclinaison régionale d'une politique d'aménagement du territoire visant à renforcer l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans les logiques d'aménagement. L'élaboration du SRCE des Pays-de-la-Loire a laissé une grande place à la concertation : le patrimoine naturel était au centre des débats, mais ceux-ci étaient élargis au-delà du cercle des experts naturalistes.

Le CSRPN comprend et partage l'intérêt de co-construire le SRCE pour en favoriser l'appropriation.

Bien que l'expertise du CSRPN n'ait pas été dominante dans la démarche, le CSRPN a accompagné ce projet : certains membres du CSRPN ont participé à différents groupes de travail et la méthode a été discutée en réunion plénière en 2012. Le SRCE a été présenté les 2 juillet et 10 décembre 2014, le présent avis résulte des débats qui s'en sont suivis. Le CSRPN apprécie la prise en compte des recommandations qu'il a émises lors de la réunion plénière du 13 septembre 2012 (notamment concernant le choix d'une approche maillée).

Le CSRPN souligne l'importance de ce schéma pour la conservation de la biodiversité dans la région et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs. Il souhaite être associé aux réflexions et projets qui seront menés dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du SRCE.

### **Avis**

Le CSRPN ne souhaite pas s'engager dans une validation des cartes produites au 1/100 000. Le présent avis concerne la pertinence du diagnostic et du projet à l'échelle régionale. Cette pertinence peut être évaluée à deux niveaux :

- la qualité de la synthèse régionale des enjeux,
- l'intérêt des documents produits pour l'intégration locale des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les projets d'aménagement.

### **Qualité de la synthèse régionale**

Le SRCE produit constitue globalement une bonne représentation des enjeux régionaux, le choix de définition d'une sous-trame bocagère permet de renforcer la visibilité des enjeux de préservation de la « biodiversité ordinaire ».

Le CSRPN regrette que les données naturalistes existantes en Région n'aient pas pu être plus mobilisées dans la démarche. Néanmoins la définition des réservoirs et corridors dans le cadre d'atelier – autour des cartes issues des traitements géomatiques – rassemblant tout type d'acteurs, quel que soit leur niveau d'expertise, semble produire des continuités globalement cohérentes au niveau régional.

Concernant les réservoirs, la consultation en cours fera sans doute remonter quelques erreurs ponctuelles (e.g. intégration des Basses Vallées Angevines au nord d'Angers). À l'échelle régionale, le CSRPN insiste pour que toutes les ZNIEFF1 validées à la clôture du projet soient intégrées dans les continuités en tant que réservoirs.

Concernant les corridors, leur définition dans le cadre des ateliers d'acteurs locaux peut être recevable en première proposition mais elle devra être retravaillée en fonction des enjeux locaux de préservation d'espèces. Le CSRPN souligne en particulier un risque de mauvaise interprétation de la carte de localisation des obstacles identifiés, car la donnée utilisée n'est pas exhaustive et homogène. La lecture de la carte pourrait laisser croire en l'absence d'obstacle en dehors des points identifiés. De plus, les données collisions doivent être mobilisées avec une extrême vigilance sans informations précises sur la présence de clôtures aux abords des infrastructures.

### **Intérêt des documents produits pour l'intégration locale des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les projets d'aménagement**

Le CSRPN estime que le SRCE présenté répond autant que possible aux besoins (aménagement du territoire), et souhaite que ce travail soit considéré comme le début d'une démarche et non comme son aboutissement, il s'agit d'une première version à conforter.

Compte tenu de la méthode mise en œuvre et de son caractère hybride (entre expertise naturaliste et aménagement du territoire), il est important de rappeler que le SRCE ne peut pas se substituer à l'expertise écologique qui reste indispensable pour décliner localement ce schéma. Ceci est particulièrement vrai pour les « milieux ouverts particuliers » qui n'apparaissent pas dans une sous-trame lisible à l'échelle régionale.

Le CSRPN trouve intéressante l'initiative prise d'accompagner le SRCE d'un ensemble de fiches « unité écologique ». Si ce travail ne fait pas partie *sensu stricto* du SRCE soumis à la consultation il peut être un support pertinent pour faciliter son appropriation dans les différents contextes ligériens.

Concernant le plan d'action stratégique, le CSRPN est conscient :

- que ce plan d'action n'emporte par lui-même aucune obligation et que les actions proposées ne peuvent donc pas être prescriptives ;
  - que les porteurs de projet ne souhaitent pas que les actions mentionnées soient perçues comme une liste exhaustive d'actions portées par eux seuls ;
  - qu'il est préférable que des actions soient aussi proposées par l'ensemble des partenaires en Région.
- Ceci étant, le plan d'action stratégique apparaît insuffisant pour permettre de répondre aux enjeux identifiés lors de l'élaboration du SRCE. Une liste non exhaustive de remarques et de propositions le concernant est jointe en annexe.

**Le CSRPN émet un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques formulées, en particulier concernant le plan d'action.**

## **Annexe**

### **Remarque générale**

L'acquisition de nouvelles connaissances et compétences pour permettre une mise à jour du SRCE n'apparaît pas clairement comme un des trois objectifs principaux dans le préambule du Plan d'action stratégique (p.150). Ceci ne semble pas cohérent avec le constat d'un manque de connaissance et la nécessité d'être en mesure de réviser le SRCE dans 6 ans. Si ce « [...] plan d'action stratégique constitue le cadre, à l'échelle régionale, de mise en œuvre des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques identifiées au titre du SRCE », il serait intéressant qu'il propose également un cadre, à l'échelle régionale, d'acquisition de nouvelles connaissances et compétences (connaissances sur les processus écologique mais également connaissance et savoir-faire pour accompagner les territoires dans une prise en compte de ces processus). Ce cadre, s'il ne peut pas conduire à de nouvelles obligations devrait identifier et hiérarchiser des actions contribuant à l'amélioration des connaissances et compétences aidant à renforcer notre capacité à caractériser et suivre une « cohérence écologique régionale ».

Ainsi, la pertinence des actions identifiées dans les 9 thèmes, ainsi que le dispositif de suivi devraient être évalués en fonction, d'une part de leur contribution à la cohérence régionale, et, d'autre part de leur capacité à favoriser l'intégration des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les projets d'aménagement du territoire et dans les différents secteurs d'activité. L'actuel plan d'action met fortement l'accent sur le deuxième point et très peu sur le premier, il semble indispensable de rééquilibrer ces deux axes pour permettre une amélioration de l'expertise régionale ainsi qu'un suivi permettant une réactualisation pertinente du SRCE dans quelques années.

Aucune action ne fait référence explicitement aux éléments constituant le SRCE (Réservoir, Corridor, Continuité), aucune des actions proposées ne permettra donc d'évaluer la pertinence des continuités identifiées ni leurs effets sur la prise en compte des enjeux de préservation dans les projets d'aménagement.

### **Les acteurs**

Les membres du CSRPN ayant participé au Groupe de Travail Transversal mis en place ont apprécié la qualité des échanges au sein du groupe et considèrent que la constitution d'un tel groupe constitue en soi un résultat qui pourrait être mieux valorisé. Les PNR pourraient également apparaître dans le thème appropriation.

Le travail de définition du SRCE a révélé le manque de connaissances et de méthodes. Deux acteurs semblent clé dans la construction des connaissances : les naturalistes d'une part et les chercheurs d'autre part. La complémentarité de ces deux familles d'acteurs est reconnue et l'intérêt de privilégier des collaborations entre eux est maintenant central dans plusieurs projets (cf. Centre Beautour).

La contribution des associations naturalistes semble assez claire et organisée à travers l'identification d'un réseau et de têtes de réseau.

Par contre, la place de la recherche (conduite dans les universités mais pas uniquement) dans les actions n'est pas clairement identifiée :

- La recherche est assimilée à une production de connaissances et n'apparaît pas comme un acteur pertinent dans l'analyse des connaissances produites et la proposition de méthodes ;
- La recherche disparaît totalement dans la partie 3 « actions » prioritaires au profit des seules têtes de réseaux naturalistes.

Concernant la contribution des activités agricoles au maintien de la biodiversité (cf. § 2.4), il semble important de faire référence explicitement aux activités de production mais aussi d'entretien et d'aménagement trop souvent oubliées (cf. exemples du premier item de la liste « concrètement comment agir »). Concernant l'élevage (cf. deuxième item de cette liste), il convient de préciser qu'il s'agit plus particulièrement des systèmes d'élevage valorisant les prairies (pâturage et fauche).

### **Le dispositif de suivi**

Concernant les indicateurs de réponse, ils correspondent presque tous à un dénombrement d'actions ponctuelles et non à la réponse des systèmes à ces actions.

Parmi les indicateurs proposés aucun ne semble avoir pour objectif de suivre l'intégration et la validation des réservoirs et corridors proposés dans le SRCE.

Il serait pertinent de justifier le choix des indicateurs : le tableau actuellement proposé (p.177) devrait contenir une colonne supplémentaire précisant l'information recherchée à travers le suivi de cet indicateur.

L'enjeu bocage étant particulièrement fort il semble indispensable de s'engager à au moins maintenir le niveau de connaissance actuel en poursuivant des actions d'inventaires comparables à ceux mis en œuvre par la FRC et permettre ainsi d'avoir un réel suivi de sa dynamique au sein et en dehors des continuités bocagères identifiées dans le SRCE.

On aurait pu imaginer de dénombrer les projets de recherche contribuant à la mise en œuvre, au suivi et à la validation du SRCE.

Dans le cadre d'une future évaluation du SRCE, le CSRPN incite vivement les porteurs de projet à choisir un autre prestataire que celui en charge de la rédaction du rapport évalué pour garantir une indépendance d'analyse.

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jan-Bernard Bouzille', written in a cursive style.

Jan-Bernard BOUZILLE